



Conseil Municipal

Du
30/11/2017

Réuni à la Mairie de
Villeparois
à 20 heures 30

Sur convocation
adressée par le Maire
aux conseillers
municipaux
le 21/11/2017

et avis affiché à la
porte de la mairie ce
même jour

Nombre de
conseillers en
exercice : 11

Président de séance
Le Maire,
Bruno MICHEL

Secrétaire de séance
Jean-Pierre
POUGET

DELIBERATION N°
26

DOSSIER
REFERENCE

Proposé le 26/11/2017
par le Maire de la
Commune de
Villeparois

Affiché le 27/11/2017
à la Mairie de la
Commune de
Villeparois

Avis de la Mairie

REPUBLIQUE FRANCAISE DÉPARTEMENT DE LA HAUTE SAÔNE

COMMUNE DE VILLEPAROIS

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

* * *

L'AN DEUX MILLE DIX SEPT LE TRENTE NOVEMBRE, le Conseil Municipal de la Commune de Villeparois s'est réuni à 20 h 30, au lieu habituel de ses séances, sur convocation légale adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

ETAIENT PRESENTS: BOHN Christelle, BOURGEOIS Michel, DUARTE SERRA Jean, MICHEL Bruno, MILLOT Pierre-Edouard, POUGET Jean-Pierre, ROYER André, VINCENT Marie-Thérèse, WAI Mariam

**ETAIENT EXCUSES OU
ABSENTS :**

BAGUET Nathalie
BAUGEY Florimond

Pouvoir donné à :

VINCENT Marie-Thérèse
MICHEL Bruno

Achat d'un ordinateur et d'une débroussailleuse

Rapport du Maire :

1 – Achat d'un ordinateur

Dans le cadre de la dématérialisation de plus en plus importante, il convient de renouveler l'ordinateur pour le bureau du Maire.

Le Conseil Municipal retient à l'unanimité la proposition d'achat pour un maximum de 1 200 € y compris un pack Office et un antivirus Norton.

Vote : Pour : 11 – Contre : 0 – Abstention : 0

2- Achat d'une débroussailleuse

Concernant le nettoyage des rues, la commune n'utilise plus de produits phytosanitaires depuis 2016. De façon à éviter la prolifération de l'herbe le long des rues et des trottoirs, l'acquisition d'une débroussailleuse à lames inversées devient nécessaire. Le coût de cet outil revient à 340,40 € pour la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide l'acquisition de la débroussailleuse

Vote : pour : 10 – Contre : 0 – Abstention : 1

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Les membres du Conseil,

Le Maire,



Signature of Bruno MICHEL over the official seal of the Mairie de Villeparisis.

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de l'établissement,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif, 30 rue Charles Nodier, 25000 Besançon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.